

Conseil d'administration du 2 février 2026

Etaient Présents : Gérard TOUSSAINT, Denis POISSON, Serge JULIEN, Denis REMY, Yvette HANOT, Denise BONTEMS, François HANOT, Michel JEANNOT, Jacques BERGERET, Jean-Claude VALENCE, Patrick DELICOURT, Christine MENNUNI, Jean SIMON, Marc GILLANT, Henri MOLON, René MANGIN, Jean-François TROGRIC

Excusés : André QUINTUS, Mohamed BENCHAABANE, Jean-Marcel HINGRAY, Chantal JARROUSSE, Sylvie PASQUIER-LEVY, Gilbert PERETTI, Bernard GOLDENBERT, Jean-Marc GILSON, Brigitte LECLAIRE, Philippe JARDIN, Didier FRANCFORT, Claude MPIKA

1) Divers

- Octroi à CAL de l'habilitation EVARS qui permet d'intervenir dans les établissements scolaires au titre du harcèlement,
- Demande de subvention FDVA partie
- Point sur demandes de subventions en cours pour 2026

2) Rapport d'activités 2025

- Présentation du rapport par Denis P et Serge. Apports amendements.
- Vérifier le droit à l'image, le droit à l'utilisation de photos provenant de tiers, et à l'utilisation d'articles de journaux.
Pour l'avenir penser à prendre des photos avec les participants de dos, adultes comme enfants.

Pour rappel après chaque intervention :

- Adresser CR à Denis P et Christine
- Adresser photos prises de dos

3) Point financier et frais de déplacement des bénévoles

Les compte de résultat 2025 + rapport du vérificateur aux comptes sont bouclés.

Compte de résultat 2025 :

Produits : 11.823,70€

Charges : 8.261,64€

Excédent : 3.562,06€

Point trésorerie : solde de 31.802 € au 31/12/2025

- Compte courant : 9.880,73 €
- Livret épargne : 21.921,98 €

La réserve de trésorerie permet d'envisager le financement d'actions ou d'investissements en cohérence avec les missions de l'association. Les membres du CA ont toute légitimité pour présenter des propositions à soumettre au bureau.

Les comptes ont été validés par le vérificateur aux comptes. Constat : annuellement CAL dépense environ 5.000€ en dehors de VRL qui est auto-financé.

Frais de déplacement des bénévoles :

- Par référence aux barèmes appliqués dans d'autres institutions, il est proposé de fixer à 0,35 € le montant de l'indemnité kilométrique.
- Conformément au dispositif adopté à la création de l'association les frais de déplacement pour se rendre aux réunions de bureau ou de CA ne sont pas pris en charge par l'association. En revanche tous les frais liés aux actions menées par CAL l'étaient et doivent le rester.

Autres questions :

- Pas de minimum de km pour demander le remboursement ? Non
- Comptabilisation des heures de bénévolat : les financeurs ne s'en préoccupent pas, leur comptabilisation fait exploser le bilan financier et elles sont difficiles à récupérer pour le bilan.
Pour s'en assurer, en 2026 sera ajoutée une rubrique heures effectuées dans les fiches de CR des actions. On verra si elle est remplie sans difficulté et ce que cette comptabilisation produit.
- Adhésions spécifiques de structures partenaires et de leurs représentants. Exemple : CNAHES et son représentant Jacques BERGERET. Si non paiement de cotisation à ce titre, peut-il participer aux votes du CA ?
Faire le point sur l'ensemble des adhésions et revoir ce point au niveau des statuts de CAL.

Décisions du CA :

- Prise en charge des frais de déplacement et de repas pour la participation aux actions menées par CAL, à l'exclusion des réunions statutaires (CA, bureau et AG) : Majorité
- Passer taux de remboursement à 0.35€/km : Unanimité
- Les comptes 2025 sont adoptés : 1 abstention Majorité
- Quitus sur les comptes 2025 au trésorier : Unanimité

ACTIONS A VENIR :

- Collège Golbey en direction de tous les élèves de 6^{ème} autour du racisme avec le soutien de tous les enseignants histoire géo du collège.
Réfèrent CAL : Denis Poisson
Participants de CAL selon dates retenues : Christine, Yvette, René, Denis R., Serge,
Intervention prévue de JL REYNET (si d'accord et disponible) puis débat mouvant.
2x2h00
En attente propositions de dates du collège.
- Gérard a été sollicité par le Président du cercle CONDORCET Meuse pour travailler sur l'histoire de l'immigration.
Action en cours d'élaboration
Réfèrent CAL : Gérard
- Santé mentale des jeunes :
Projet mené à partir du rapport établi par le CESE (voir rapport sur le site du CESE <https://www.lecese.fr/actualites/sante-mentale-des-jeunes-un-rapport-par-les-jeunes>)

Proposition de Gérard d'un concours d'écriture ouvert à tous les collèges du département.
Intitulé du projet serait : Prix Nicole GRANGE
Si possible remise du/des prix le 11 septembre 2026
Réflexion en cours avec CD54 et Education Nationale
Rôle de CAL serait de venir en soutien aux groupes d'écriture et comité de lecture.
Réfèrent CAL : Gérard

- F. HANOT : invitation au spectacle organisé le 6 mars par l'institut des sourds de LA MALGRANGE. « Chronique de l'encore possible » autour des aidants des malades Charcot.
- Dans sa dernière revue le CD54 annonce qu'il va s'engager dans un plan sur le harcèlement. Gérard proposera soutien et contribution de CAL

4) CA 2026

- CA de mars : Outil VRL par Chantal
- Avril : Eventuellement ATD Quart Monde
- Solliciter une date d'intervention de Jean-François CLEMENT

**Prochain Conseil d'administration
Lundi 2 mars à 9H30
Salle Coppens à Vandoeuvre**

**BUREAU 16 février 10H00 à 12H00
Café Social Nancy**

Fait à Nancy le 4 février 2026

Le Président

Gérard TOUSSAINT

La secrétaire

Christine MENNUNI